

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

Agent de service d'information de vol et d'alerte (AFIS)

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>Fournir des services d'information de vol</p> <p>Déclencher l'alerte et les secours pour les aéronefs en difficulté</p> <p>Mettre en oeuvre des procédures occasionnelles ou spécifiques, ainsi que des procédures d'urgence</p>	<p>Evaluation des connaissances théoriques générales par un examen écrit sous forme de QCM de 60 questions organisé par la DGAC</p>	<p>Critère de réussite au QCM : Un minimum de 80% de bonnes réponses est nécessaire.</p>
	<p>Evaluation théorique et pratique locale conduite sur le site du prestataire de services AFIS de l'aérodrome concerné par un évaluateur AFIS désigné par le ministre chargé de l'aviation civile.</p> <p>Cette évaluation comporte une épreuve théorique écrite et une séance sur la position AFIS avec un trafic réel d'aéronefs.</p>	<p>Le stagiaire :</p> <p>Connait la réglementation applicable, l'environnement aéronautique et les moyens et équipements des services AFIS.</p> <p>Connait son aérodrome et son environnement aéronautique</p> <p>Maitrise la communication aéronautique</p> <p>Connait l'influence des facteurs humains sur la sécurité aéronautique</p> <p>Fournit des services d'information de vol</p> <p>Déclenche l'alerte et les secours pour les aéronefs en difficulté</p> <p>Met en oeuvre des procédures occasionnelles ou spécifiques ainsi que des procédures d'urgence.</p>